

➤ Charte de mobilisation



Les présidents des syndicats de rivières se mobilisent

Sécurité des personnes et des biens, santé et salubrité publique, développement économique et biodiversité sont autant d'enjeux auxquels répond une **gestion intégrée des rivières à l'échelle des bassins versants**

Les élus, signataires de la présente charte de mobilisation :

Considèrent que

- Les objectifs de prévention des inondations et ceux de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques impliquent une gestion intégrée de la rivière et de son bassin versant qui croise les enjeux de la sécurité, du développement économique et de l'environnement.
- La gestion intégrée des rivières ne peut s'envisager efficacement qu'à l'échelle du bassin versant hydrographique.
- La démocratie de l'eau, modèle d'initiative française, doit s'effectuer au plus près des citoyens, à l'échelle des bassins versants élémentaires*, pour partager la connaissance et co-construire les projets et les actions propres à chaque territoire.
- Les syndicats de rivières, en perpétuelle évolution depuis près de 30 ans, au-delà de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle qu'ils assurent sur le terrain, animent désormais cette démocratie locale de l'eau et les démarches de gestion des rivières qui donnent du sens à leur action.

Souhaitent que

- L'action menée par les syndicats de rivières soit mieux connue et reconnue depuis le citoyen jusqu'au législateur
- La pertinence et l'efficacité de cette gestion intégrée des rivières à l'échelle des bassins versants invitent les communes et leurs groupements à déléguer la mise en œuvre de la nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". Celle-ci serait déléguée aux syndicats mixtes de rivières à l'échelle des bassins versants élémentaires* avec, selon le besoin, une coordination utile à l'échelle des grands bassins.
- Les moyens financiers affectés à cette compétence permettent aux syndicats d'assurer une gestion et des actions à la hauteur des enjeux pour la population.
- Chacun à son niveau (citoyens, associations, organes de presse, élus communaux, élus communautaires, élus départementaux, élus régionaux et élus parlementaires) œuvre à l'atteinte des objectifs ci-dessus, dans l'intérêt général.

* **Bassin versant élémentaire** : Cette notion désigne le bassin ou sous-bassin versant d'une rivière dont l'échelle géographique est suffisamment petite pour garantir l'appropriation locale de la démarche de gestion (élus communaux, associations locales et citoyens) et suffisamment grande pour que les actions co-construites

trouvent les moyens humains et financiers de se concrétiser. Cette notion est complémentaire de la notion de grand bassin qui désigne les bassins versants des grandes rivières et fleuves de France à l'échelle desquels doit être garantie la cohérence de gestion des dits bassins versants élémentaires.

S'engagent à

- Évoquer régulièrement dans les instances dont ils sont élus (Comité syndical, conseil municipal, conseil communautaire, comité de bassin, etc...), les enjeux de la gestion intégrée des rivières pour les populations administrées, en s'appuyant sur les termes de la présente charte de mobilisation.
- Mobiliser les élus parlementaires de leur territoire sur cette question.
- Développer leur vigilance et leur contribution aux objectifs de la présente charte.
- Inciter les personnels qualifiés des structures qu'ils président à participer aux réunions et productions rendues nécessaires par ces objectifs.






Signent la Charte de mobilisation

Un parafeur est à la disposition des élus qui souhaitent signer la présente charte



Prénom	Nom	Sigle de la structure	Signature
Yves	WIGT	SMAVD	
Georges	TORTORA	SIAN	
Philippe	POUMBUVEUF	STAE	
Jean Claude	ALEXIS	SI. de l'Humaine	
Alexandre	VARLIN	Syndicat Astre d'Avignon et de la Plaine	
Georges	de Sahron. Bateau	SMA du Gardon	
Gilles	Paul	SMDBA	
Pierre-Charles	TARIA	SIP	
Claude	CHAILLAN	SIVU Entretien des Berges de Vador	
Lucienne	Margaretta	EPAGE S.O. de Vador	
Michel	TACHIE	SIDREI DRÔME	

 **Signent la Charte de mobilisation**

Prénom	Nom	Sigle de la structure	Signature
MOUREAU	Guy	Syndicat du Bassin des Sorgues	
PÉRENO	Didier	Syndicat Rivière Calavon - Coulon	
CORTINOVIS	Michel	Syndicat mixte du Authrubertin	
Xavier	BERNARD	Syndicat Mixte l'Ouvère Provençal	
"	"	Syndicat Intercollectivité Agréement du Bassin de l'Ouvère	
Jean- Claude	GAST	SMTGEBA	
Jacques	Esptalier	CLE Sage Verdun	
Liliane	Blanc	SMIA Aypnes	
Mathieu	CARON	Contrat de gestion du Lezue	

 **Signent** la Charte de mobilisation

Prénom	Nom	Sigle de la structure	Signature
Celette	Sutkhe	SMIVAL	
Francois	BOY	SMIVAL	
RENEE	DELPECH	SMIVAL	
Michel	TOUROM	SMIVAL	
Jean Jacques	MARTINEZ	SMIVAL	
LABORDE	Amedee	SMIVAL	
J. Claude	REVAWE	SMIVAL	
Bernard	CAMPAS	SMIVAL	
Therese	Dard	SMIVAL	
COURNEIL	Jean. Claude	SMIVAL	